

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DVD 15 Parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (Paris 8e) - Avenant n° 9 à la convention de concession.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 21 novembre 1967 pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (Paris 8e) et ses huit avenants en date des n°1 du 9 mars 1972, n°2 du 25 avril 1975, n°3 du 18 juillet 1989, n°4 du 16 décembre 1992, n°5 du 7 décembre 1998, n°6 du 17 décembre 2004, n°7 du 18 juillet 2006 et n°8 du 21 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société du Parking Matignon Marigny l'avenant n° 9 à la convention de concession du 21 novembre 1967, qui a pour objet le retrait d'un tunnel du périmètre concédé à la Société du Parking Matignon Marigny ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société du Parking Matignon Marigny, l'avenant n° 9 à la convention de concession du 21 novembre 1967 relative à la construction et l'exploitation du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (Paris 8e). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO